



LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM)

Note de position

Avril 2019

Créée en 1935, l'Union routière de France (URF) est une plateforme qui fédère les acteurs de la mobilité routière individuelle et collective. Elle regroupe les organisations représentatives des usagers de l'automobile et de la route, et des professions dont les activités touchent à la construction et à la gestion des routes et autoroutes, à la production, à la commercialisation et à l'entretien des automobiles, aux livraisons de marchandises, au transport collectif de personnes, à la distribution de carburants, à la circulation et à la sécurité routière.

La mission de l'URF est de favoriser les échanges autour de sujets comme la connaissance du poids économique de la mobilité routière, l'entretien et le financement des infrastructures, l'innovation en lien avec la transition énergétique et numérique.

L'URF partage la vision d'Elisabeth Borne, ministre des transports, à savoir que « la route reste la colonne vertébrale de la mobilité » (conférence de presse de présentation de la LOM – 26/11/2018).

L'URF souscrit aux objectifs du projet de loi :

- Accorder la priorité aux transports du quotidien et à l'entretien des réseaux existants
- Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité
- Optimiser l'usage de la voiture
- Réduire l'empreinte environnementale des transports

AFFECTER DES RESSOURCES À L'ENTRETIEN DES ROUTES, AU TRAVERS DE LIENS CONTRACTUELS FERMES

Alors que la route est le premier patrimoine public en France, la dégradation de notre réseau routier reflète l'insuffisance des moyens consacrés à son entretien. L'accumulation de retards impliquera à terme des coûts supplémentaires beaucoup plus importants et des risques inacceptables pour nos citoyens.

Si la situation est claire pour les autoroutes concédées, dont les péages permettent l'entretien et la modernisation, il n'en est pas de même pour le reste du réseau. Son financement n'est pas garanti, donc soumis aux aléas budgétaires. Les collectivités publiques sont contraintes de hiérarchiser leurs dépenses. Il est indispensable de trouver des systèmes de financement pérennes, dotés de ressources affectées et sécurisées. Il convient d'ouvrir le champ de la réflexion sur l'ensemble des voies de financement, publiques et privées, avec tous les mécanismes autorisés par la législation.

Propositions de l'URF :

- Stabiliser une ressource affectée à l'entretien routier (ex. part de TICPE)
- Recourir à une gestion patrimoniale des infrastructures
- Faciliter le recours aux acteurs privés pour l'entretien des routes (ex. concessions, contrats de performance, etc)

UNION ROUTIÈRE DE FRANCE

9 rue de Berri 75008 Paris – tél. : 01 44 13 37 17 – www.unionroutiere.fr – @unionroutiere

DÉVELOPPER DES SERVICES DE MOBILITÉ PARTAGÉE UTILISANT LA ROUTE, POUR AUGMENTER LEUR CAPACITÉ ET RÉDUIRE LEURS NUISSANCES

Les usages de la route ont fortement évolué au cours des cinq dernières années, notamment avec le développement du covoiturage et des transports par autocar. D'autres pistes doivent être également encouragées comme par exemple l'auto-partage, les transports à la demande et les taxis collectifs.

Pour parvenir à cet objectif d'optimisation des usages de la route, l'URF estime qu'il est nécessaire de faciliter la mise en place de réels pôles d'échanges multimodaux. Ces infrastructures permettent de concentrer différents services de mobilité (train, métro, bus, parking, circulations douces, etc) et de faciliter les correspondances, tant pour les liaisons de proximité que de longue distance, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers.

À défaut, l'URF estime qu'il convient de favoriser la réalisation de parking relais sécurisés.

Propositions de l'URF :

- Intégrer l'automobile (voitures et autocars) dans les projets de pôles d'échanges multimodaux
- Lancer des appels à projets pour des applications numériques favorisant le développement le covoiturage et de l'autopartage
- Associer les nouveaux producteurs de services de mobilité routière (ex. autopartage) à la gouvernance des systèmes de transports
- Réguler la gestion des données de trafic par les autorités organisatrices de mobilité (AOM)
- Mettre en place d'un financement universel des services de mobilité (et non des infrastructures) en fonction de leur usage

UNIFIER LES GOUVERNANCES DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, POUR ASSURER UNE COHÉRENCE SIGNIFICATIVE

La LOM propose d'instaurer les régions et les métropoles comme autorités organisatrices des services de mobilité sur leurs territoires respectifs. Afin de pouvoir proposer des solutions de mobilité, notamment pour relier les territoires enclavés, l'URF estime que la gouvernance des infrastructures de mobilité devrait être intégrée.

Parvenir à cette cohérence est indispensable pour permettre le développement de voies réservées sur les axes rapides et de pôles multimodaux d'échanges. Également, l'URF estime que le stationnement devrait rentrer dans le champ de compétence des AOM.

ENCOURAGER LA MISE EN PLACE D'UN MIX-ÉNERGÉTIQUE VARIÉ POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF D'UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Les émissions des polluants chimiques ou particuliers liées à la circulation routière ont fortement diminué depuis 20 ans notamment du fait de normes Euro de plus en plus strictes. Depuis 1990, les émissions de CO₂ ont diminué de 14 %. Afin d'obtenir l'adhésion des citoyens, il convient de mettre en place une démarche globale pour une mobilité durable, responsable et économe en énergie.

Propositions de l'URF :

- Poursuivre et renforcer les aides permettant d'accélérer le renouvellement du parc automobile
- Donner plus de visibilité sur l'usage, les coûts et la fiscalité de l'énergie
- Définir un calendrier concerté et réaliste au regard de la disponibilité des technologies et de la maturité des filières industrielles
- Créer une situation juridique et fiscale stable notamment pour favoriser le renouvellement des flottes professionnelles (autobus, autocars, VUL, camions)